

CSAC, UNPC, JED, OMEC, ANEAP, UCOFEM, ANECO, FMJC, FRPC

CHARTRE DE RESPONSABILITE DU JOURNALISTE EN PERIODE DE CRISE

PREAMBULE

Nous journalistes, professionnels et responsables de médias de la République Démocratique du Congo,

- Conscients de la fragilité de la démocratie, de l'inconsistance de l'Etat de droit et de la crise politique, économique et sociale dans laquelle notre pays est plongé depuis plusieurs années ;
- Préoccupés par la persistance de la violence et des actes d'intolérance dans la société congolaise ;
- Imprégnés des aspirations profondes du peuple congolais à la cohésion nationale, à la l'unité, à la paix, à la sécurité collective, à la dignité et au mieux vivre général ;
- Conscients du rôle des médias et des journalistes dans la construction et la consolidation de la paix, dans l'affermissement de la démocratie et l'enracinement de l'Etat de droit ;
- Convaincus que le droit à l'information est un droit fondamental de l'Homme et que la liberté de l'information est la pierre angulaire de toutes les libertés ;

- Conscients que le respect des principes universels d'éthique et de déontologie des médias et des journalistes est déterminant en période électorale ;
- Soucieux de contribuer à la stabilité de la vie politique en RDC ainsi qu'à une pratique politique intelligente, patriotique, intègre, constructive et soucieuse de l'intérêt général;
- Reconnaissant qu'une Charte de responsabilité des journalistes en période de crise respectée et observée peut contribuer à la tenue des élections libres, fiables et transparentes ;
- Convenons d'accepter la présente Charte, d'y souscrire et, du mieux que chacun peut, la respecter et de prendre toutes les mesures appropriées pour en garantir une application engagée et citoyenne.

Considérant les recommandations des premières journées déontologiques de la presse congolaise tenues à Kinshasa du 3 au 5 mai 2015 sous le thème : « *Les défis éthiques et déontologiques des journalistes et médias pour des élections apaisées en RD Congo* ».

Considérant les droits et devoirs contenus dans le Code d'Éthique et de Déontologie du journaliste congolais.

Vu tout ce qui précède, nous prenons l'engagement de respecter, de promouvoir et de mettre en œuvre les règles et principes suivants :

- I. Faire preuve de solidarité en signalant et en dénonçant tout acte d'atteinte ou de menace à la liberté de l'information

2. Mettre fin à tout cumul des fonctions de journalistes, attaché de presse, chargé de communication ou membres des cabinets et/ou partis politiques
3. S'interdire tout acte de corruption, active ou passive, direct ou indirect, en vue de la publication ou non d'une information
4. Favoriser l'accès de tous les courants d'opinion et de pensée dans les médias, surtout public
5. Traiter tous les problèmes sans parti pris et présenter honnêtement les sujets soulevant controverse
6. Diffuser la culture de la non-violence en bannissant les messages de haine, de violence, d'injure ou de discrimination
7. Faire preuve, dans ses tâches quotidiennes de responsabilité de la véracité des faits, d'équité, d'exactitude, d'honnêteté, d'objectivité, du sens de responsabilité, d'indépendance et de décence dans la relation des faits liés aux individus et à la société.
8. Œuvrer pour que toute action journalistique, individuelle ou collective, s'exerce en dehors de toute considération politique, économique, ethnique ou religieuse, et dans le seul but de défendre l'indépendance des médias et la libre circulation de l'information.
9. Cultiver la confraternité en s'abstenant de tout acte susceptible de nuire à la dignité de confrère et à leur sécurité.
10. Informer la Dynamique de toute évolution des conditions d'exercice de la liberté de la presse dans leurs milieux ou leurs régions, ainsi que des incidents graves affectant la liberté des médias, l'intégrité physique, la sécurité des journalistes et des Net-citoyens.

1. CSAC / Vice-President *[Signature]*
2. UNPC Président KASONGO *[Signature]*
3. JED Tshis T. S/G *[Signature]*
4. ONPC Severin BOMANY *[Signature]*
4. ANEP Vio. Président. *[Signature]*
5. FRPC Modeste STRUBART *[Signature]*
PCA
6. Uwajim Francine Umbalo *[Signature]*
7. JED HAUT-KATANGA SYLVIE MANDA
8. Nord-Kivu TUBER-WASSI *[Signature]*
9. KONGO CENTRAL *[Signature]*
10. MANIERA *[Signature]*
Région de Maniema
11. Badylon KAWANDA ; province du KINSHASA *[Signature]*
12. Richy Ombeni Sud Kivu *[Signature]*
13. Edouard NINI Kasai Central *[Signature]*
14. Rosy Mutala Kasai-oriental *[Signature]*
15. Pie Roger BOFUNA LITANGISSA *[Signature]*